



EN DIRECT DU
Comité
Social
et **Economique**

CSE Extraordinaire Suivi de la Crise Sanitaire COVID 19 du Vendredi 17 Avril 2020

Cette réunion du CSE s'est tenue en visioconférence et en présence de l'inspection et de la médecine du travail. Le DGI (Danger Grave est Imminent) déposé par le **SNU** en Occitanie en date du mardi 17 mars 2020 n'est toujours pas levé à ce jour.

TRAVAUX EN COURS A LA DIRECTION GENERALE POUR LE DECONFINEMENT

La Direction Générale de Pôle Emploi a mis en place des groupes de travail pour étudier les modalités de la reprise d'activité après la crise sanitaire. Il est clair, pour le **SNU**, qu'une reprise d'activité ne peut se faire que dans le cadre du respect des règles sanitaires et de moyens de protection des Agents et des Usagers. Ces groupes travailleront sur le volet RH, Formation, taux de chômage...

SERVICE DU CONTRÔLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI (CRE) EN OCCITANIE

L'activité est suspendue pour une durée indéterminée, probablement longue. Une réflexion est menée par la Direction Générale sur la contribution que le CRE et les fonctions support pourraient apporter au réseau (Ex : actualisation, mise à jour de profils...). Cela a été le cas pour la période d'actualisation du mois d'Avril 2020 (pour Mars), avec des appels sortants effectués auprès des demandeurs d'emploi.

REVENDEICATIONS DU SNU OCCITANIE

Le SNU est revenu sur 4 sujets dans le cadre du suivi de la Crise Sanitaire COVID 19 et du DGI (Danger Grave et Imminent) qu'il a déposé le mardi 17 mars 2020.

Le SNU a donc formulé ses revendications en région (tout comme cela est fait au niveau national) durant la période de crise sanitaire du COVID 19 qui ira jusqu'au lundi 11 mai 2020 à minima.

Sur le Vidéo-portier : Le **SNU** demande la suppression de cette activité durant la crise sanitaire à minima. Cette demande est suivie par l'ensemble des organisations syndicales présentes au CSE. A partir de chiffres produits par la Direction Régionale sur la seule journée du jeudi 16 avril 2020, nous savons qu'il n'y a qu'une visite par site et par jour en moyenne en Occitanie !

Réponse de la Direction Régionale : NON, nous n'arrêterons pas cette activité !!!

Sur le nombre d'Agents présents physiquement sur site : Le **SNU** demande que seulement 2 personnes soient présentes sur site quotidiennement et alerte sur les agents présents sur certains sites (trop nombreux) des Pyrénées Orientales et de l'Aude avec des sites encore à 4, 5 ou 6 personnes par jour. Demande suivie par l'ensemble des organisations syndicales au CSE (Sauf CGC).

Réponse de la Direction Régionale : NON, nous ne prendrons pas cet engagement et resterons sur une moyenne régionale de 3 Agents sur site !

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 **@SNUPEOCCITANIE**

 **@snupeoccitanie**

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie



EN DIRECT DU Comité Social et Economique

Sur la Pression sur les chiffres et les Reporting : Parfois les demandes de reporting sont encore loin de la bienveillance avec des demandes d'horaires de connexion, la justification des prestations proposées, des appels passés ... Il est important de ne pas confondre reporting et « flicage » !

Le pari de la confiance ne doit pas rester un concept mais être une réalité dans cette situation exceptionnelle et anxiogène.

Réponse de la Direction Régionale : Elle entend l'alerte et fera un rappel à la ligne managériale.

Sur la Charge de travail liée aux ESI : Le **SNU**, rejoint par toutes les organisations syndicales présentes au CSE (Sauf la CGC), demande qu'il n'y ait pas plus de **3 ESI** par demi-journée car les conditions de réalisation sont tout sauf facilitatrices (Problème Internet, locaux, conditions téléphoniques...).

Réponse de la Direction Régionale : Nous entendons et allons y réfléchir. Nous prendrons une décision à ce sujet lors du CODIR (Comité de Direction Régional) du lundi 20 Avril 2020.

INFORMATIONS GENERALES

- **BDE actuelle** : la forclusion est repoussée au 17 mai, en lieu et place du 17 avril, car il est difficile de mener des entretiens. De plus, certains collègues ne peuvent pas postuler à distance.
- **Matériel GDD** : il est possible pour les Agents GDD de récupérer un écran en agence, en plus de leur PC Portable.
- **Agents avec RQTH** : il est possible de récupérer les sièges spécifiques et autres matériels pour les apporter à domicile.
- **Arrêt Maladie Garde d'Enfants au 1^{er} mai 2020** : la CPAM, après instruction du ministère du travail et du ministère de la santé, ne prendra plus en charge les Arrêts Maladie Garde d'Enfants à compter du 1^{er} Mai 2020 ! Selon la Direction Régionale, Pôle Emploi n'est pas éligible au chômage partiel, et indique donc que nous resterons probablement sur le même fonctionnement, sans impact sur la paye des collègues.
- **Prémption de 5 jours de RTT** : une discussion est en cours à la Direction Générale, aucune décision n'est encore arrêtée. Une audioconférence est prévue le lundi 20 avril 2020 entre la Direction Générale et les Organisations Syndicales au niveau national ! **Le SNU est opposé à cette éventualité.**
- **Dispositif de Détection des Potentiels Managériaux** : le dispositif est gelé temporairement.
- **Congés d'ancienneté (Agents de Droit Privé)** : ils sont à solder à la date anniversaire d'entrée de l'Agent et non pas au 31 mai 2020 contrairement à certains messages passés par certaines ELD.
- **Frais de Télétravail** : une prise en charge des dépassements de frais en condition de télétravail sur présentation d'une facture est en cours d'étude à la DG (via une note de frais sous SAP ?).

CSE en Audioconférence, le vendredi 17 avril 2020

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



@SNUPEOCCITANIE



@snupeoccitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie